



LE BILAN DE COMPETENCES

1. L'objectif

Dans un contexte économique qui évolue en permanence, il est nécessaire d'anticiper, d'adapter et de renforcer les compétences des collaborateurs : le bilan de compétences s'inscrit dans cette démarche et permet à l'employeur :

- de mieux organiser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- de favoriser la gestion des carrières et la mobilité professionnelle
- d'améliorer l'utilisation du DIF et mieux gérer le plan de formation.

Le bilan de compétences peut être décidé par l'employeur dans le cadre du plan de formation ou à l'initiative du salarié, dans le cadre d'un congé spécifique (*DIF et CIF*).

2. Notre démarche

Au-delà de l'aspect réglementaire du bilan de compétences, nous prenons particulièrement en compte les attentes du bénéficiaire de façon à l'accompagner dans sa réflexion ou dans la mise en place d'un projet réaliste et réalisable.

3. Notre méthodologie

Le bilan se déroule sur 24h et il comporte :

- des entretiens individualisés
- des tests et questionnaires
- des recherches documentaires et enquêtes métiers
- la rédaction d'un document de synthèse

4. Nos atouts

- Des professionnels formés aux techniques d'entretien
- L'adaptation à la demande
- Des consultants en veille sur les tendances du marché de l'emploi
- Agréments : FONGECIF, AFDAS, MEDIAFOR, UNIFORMATION, FAF Sécurité Sociale, UNIFAF de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale...

ARPEGES CONSEILS est membre du réseau Partenaire Qualité «FONGECIF Ile de France»